



Base légale : AEPr (Accord intercantonal sur les écoles professionnelles du 22 juin 2006) **AEPr e.p.t.**

Formulaire de demande d'Autorisation de suivre une formation hors canton de domicile

(approuvé pour l'année scolaire 2008/2009 par la CRFP lors de sa 560^e séance du 28 novembre 2007)

- Dès qu'il est remis au (à la) candidat(e), le présent formulaire est sous sa responsabilité.
- Lorsqu'il est entièrement complété, daté et signé, il devient une autorisation de se former hors canton.
- Les éventuelles « Directives pour candidat(e) » figurant au verso ou en annexe doivent être suivies.

1. Demande du (de la) candidat(e) :

NOM (en majuscules) : Né(e) le :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Rue : Tél. ou Natel :

NP, Localité :

NOM(S) et Prénom(s) des parents :

(ou dernier détenteur Adresse : identique à l'adresse du (de la) candidat(e)
de l'autorité parentale) différente, alors indiquer l'adresse :

Désire acquérir une formation de (appellation officielle) :

- Type de formation : Cours préparatoire (en école à plein temps, pré-CFC)
 CFC (en école à plein temps, avec ou sans maturité profess. intégrée)
 Maturité professionnelle (en école à plein temps, post-CFC)
 Formation professionnelle accélérée FPA (en école à plein temps)
 Cours propédeutique (pré-HES)

Durée de la formation : Début : Fin :
(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Date : Signature du (de la) candidat(e) :
Signature du (de la) resp. légal(e) :

2. Attestation de l'école :

L'école atteste l'inscription provisoire, ceci sous réserve d'un nombre suffisant de places disponibles.

Nom et adresse de l'école : **Ecole supérieure de la santé - Place du Château 3 - 1014 Lausanne**

Date : Visa de la direction de l'école :

3. Autorisation du canton de domicile : (canton débiteur)

L'autorité soussignée autorise le(la) candidat(e) à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant les contributions intercantionales annuelles prévues conformément à l'Accord intercantonal sur les écoles professionnelles (AEPr du 22 juin 2006). Les finances d'écologie, les taxes d'écologie ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge de l'apprenant ou de son représentant légal.

(Les données ci-contre correspondent Timbre :
à l'adresse de facturation)

Lieu et date : Signature du canton :

Une fois rempli, l'original de ce document est conservé par le canton débiteur. Ce dernier envoie alors des copies au (à la) candidat-e et à l'école et, s'ils sont cochés ci-dessous par l'école, aux autres destinataires précisés :

candidat-e école serv. cant. de l'école autre : autre :

Annexe requise si le (la) candidat(e) est mineur(e) :

- « Une attestation de domicile au nom du (de la) candidat(e) » (document récent, 3 mois maximum).

Annexe requise si le (la) candidat est majeur(e) :

- « Un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur »

(avec l'annexe précise qui est définie dans la case d'arrivée adéquate de la page 2 du formulaire).